
ADD Home
LUSTRA

Instructions d’installation et d’utilisation.

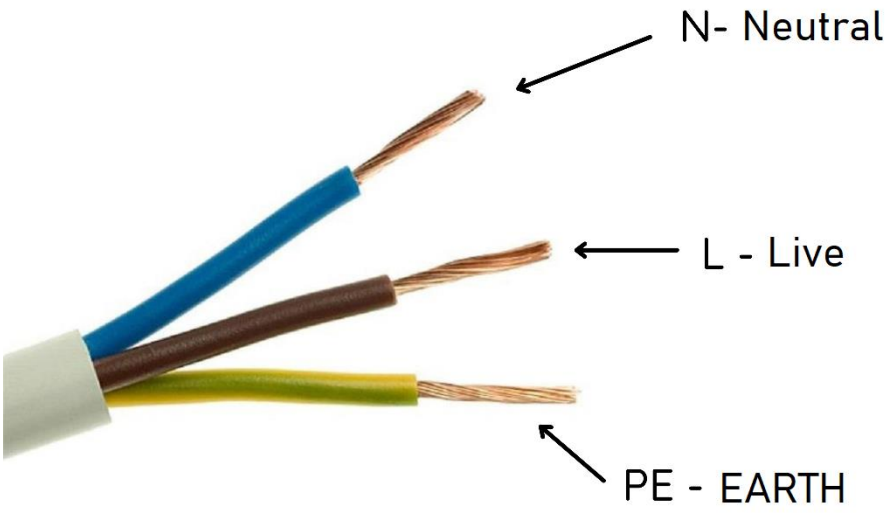
TABLE DES MATIÈRES

- Instructions d’installation et d’utilisation. 2
- Instructions d’installation pour les miroirs LED 3
- Règles pour le raccordement correct du miroir au réseau électrique 4
- 4
- La connexion du miroir au réseau électrique se déroule comme suit; 4
- Zones de protection dans la salle de bain.....5
- Règles d’utilisation du miroir 5
- CONDITIONS DE GARANTIE.....6
- Dépôt de plaintes :.....8

1. Lors du montage du miroir, vous devez suivre les instructions données par le fabricant.
2. Des précautions particulières doivent être prises pour ne pas rayer la surface arrière du miroir dans le processus d'assemblage.
3. Pendant le temps de l'installation, débranchez l'alimentation à l'endroit où le lutro seradéconnecté (il éteindra les fusibles appropriés et s'assurera que le courant est coupé).
4. Après avoir déballé le miroir, retirez soigneusement le produit, ne retirez pas la feuille et les coins avant de placer le miroir sur le mur.
5. Il est nécessaire de mesurer la distance entre les pendentifs, qui sont situés à l'arrière du miroir.
6. Percez des trous dans le mur à la même distance que les pendentifs dans le miroir et placez-y les chevilles, qui sont incluses dans le kit.
7. Les vis ne doivent pas être serrées trop serrées; Ils doivent être ajustés de manière à assurer une position uniforme du miroir.
8. Vissez les crochets dans les trous du mur puis accrochez le miroir aux crochets.
9. Avant de percer des trous pour le montage de goupilles, assurez-vous qu'il n'y a pas de tuyaux ou de fils électriques en cours d'exécution à un endroit donné.
10. Les couvertures métalliques sortant de l'installation électrique ne doivent pas être isolées de plus de 5 mm afin que les conducteurs en cuivre ne dépassent pas du raccord.
11. Il est interdit d'interférer vous-même avec le système électronique, toute interférence entraîne la perte de la garantie (l'exception est la consultation préalable avec le fabricant sur une intervention indépendante)
12. Le miroir ne doit être nettoyé qu'avec des moyens destinés à nettoyer les fenêtres ou les miroirs et un chiffon doux en microfibre.
13. L'emballage d'origine doit être conservé pendant la période de garantie.

REMARQUE! Le raccordement du miroir à l'installation électrique ne peut être effectué que par un électricien qualifié.

Règles pour le raccordement correct du miroir au réseau électrique



La connexion du miroir au réseau électrique se déroule comme suit;

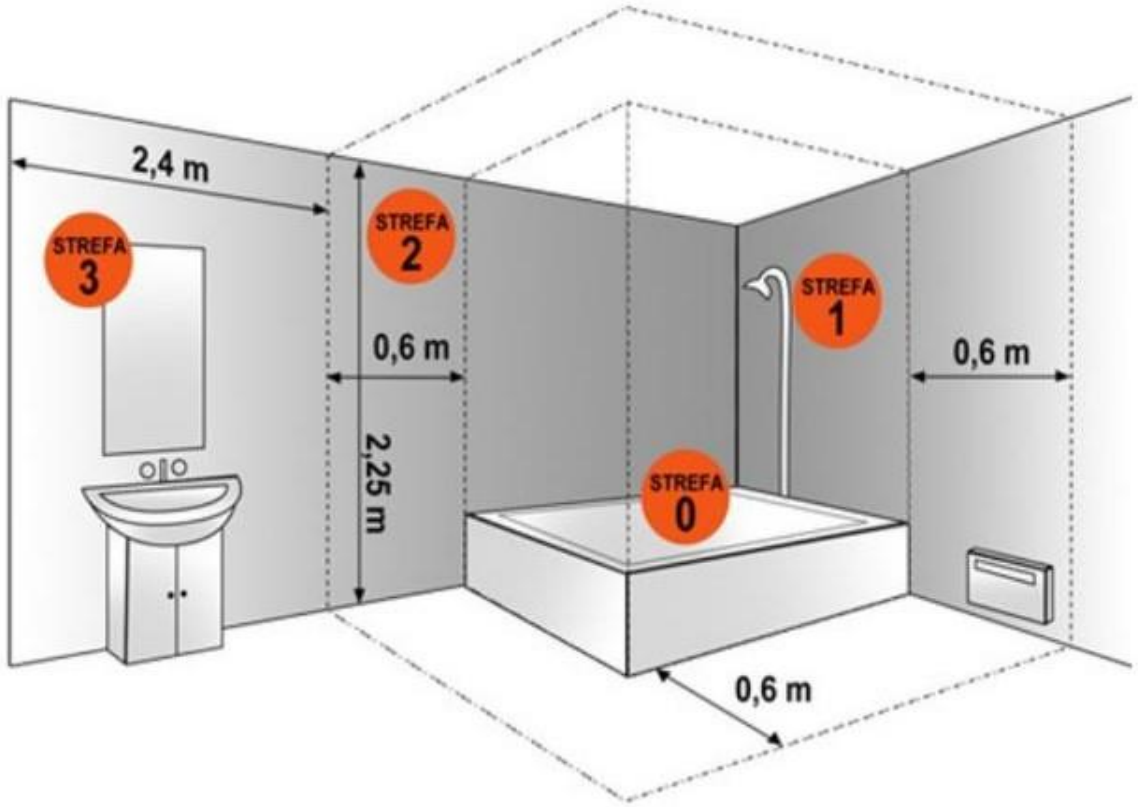
I. Connectez le câble brun de l'alimentation au conducteur de phase marron du réseau électrique (au lieu de marron, il peut également y avoir du noir, du rouge, du gris ou du blanc). Branchez le câble bleu de l'alimentation au fil bleu zéro (neutre). Branchez le fil jaune-vert du bloc d'alimentation au cordon d'alimentation jaune-vert (mise à la terre - PE).

II. Si les couleurs du câble d'alimentation diffèrent des couleurs des fils de l'installation électrique, vous devez connecter la mise à la terre avec la mise à la terre, phase avec phase, neutre avec neutre.

Zones de protection dans la salle de bain

L’indice de protection IP 65 signifie une protection contre le déversement d’eau dans toutes les directions.

Il est destiné à être utilisé dans la salle de bain dans les zones de protection 2 et 3. C’est un espace d’une largeur de 2,4 m et 0,6 m (autour de la baignoire et de la bordure du receveur de douche).



Règles d’utilisation du miroir

Le miroir LED doit être utilisé conformément à sa destination, conformément aux descriptions du fabricant.

Le miroir ne doit pas être utilisé dans des conditions où il pourrait être exposé à une humidité excessive.

Le miroir suspendu ne doit pas être chargé en plus pour éviter d’arracher les crochets de montage.

Les rétroviseurs avec rétroéclairage Led ne doivent pas êtreintégrés

N’interférez pas avec le système électrique du miroir. Tout dommage doit être signalé au fabricant qui remplacera le miroir ou l’élément endommagé.

Le non-respect des instructions annulera la garantie

Carte de garantie

Nom et adresse de la garante: **Małgorzata Nowakowska**

Ruche. Évêque Albina Malysiaka 26A/21

30-389 Cracovie

Période de garantie: **24 mois à compter de la date d'achat**

CONDITIONS DE GARANTIE

Responsabilité;

Le fabricant garantit par la présente que les produits couverts par cette garantie ont été libérés à l'acheteur dans un état exempt de tout défaut physique.
La responsabilité au titre de la garantie ne couvre que les défauts résultant de raisons inhérentes à l'article vendu.
Le fabricant accorde à l'acheteur une garantie de 24 mois (2 ans) à compter de la date d'achat quant à la qualité de l'article vendu. Dans le cadre des droits de garantie, tous les défauts résultant clairement d'erreurs de fabrication ou d'imperfections du matériau causées par la faute du fabricant seront supprimés.
L'élimination des défauts peut avoir lieu en effectuant une réparation ou un remplacement gratuit d'une pièce défectueuse ou - s'il est impossible de réparer ou de remplacer la pièce - en remplaçant l'ensemble du produit ou en réduisant le prix ou en remboursant le prix du produit.
Les pièces défectueuses remplacées ou le produit défectueux devient la propriété du fabricant.
Les demandes de garantie ne seront prises en compte que si les marchandises n'ont subi aucune modification et s'il est déterminé après examen des positions des deux parties que ces défauts sont imputables à AddHome, et si l'acheteur a pris les mesures nécessaires pour maintenir les marchandises dans leur état d'origine jusqu'à ce que la validité de la réclamation soit confirmée après examen de la position des parties ou, si possible, jusqu'à ce que les marchandises soient retournées.

Le produit doit être vérifié avant l'assemblage, en cas de découverte de défauts **ne doit pas être monté.**

Il est nécessaire de suivre strictement les règles d'installation, de fonctionnement et d'utilisation, ainsi que

nettoyage et entretien.

Dans tous les cas, ne **sont pas couverts** par la garantie du fabricant :

- → dommages mécaniques,
- → les dommages causés à la suite d'une inconduite ou d'une incompatibilité avec les règles d'utilisation ou d'entretien,
- → interférence ou modifications structurelles apportées aux produits par des personnes non autorisées par AddHome et sans consultation.

Dépôt de plaintes :

- → la base pour introduire une réclamation pour des produits défectueux dans le cadre de la garantie est la preuve d'achat pour le client (reçu, facture, facture),
- → l'acheteur est tenu de notifier le défaut constaté - quel défaut est apparu au cours de la période de garantie - immédiatement, mais au plus tard dans les 14 jours ouvrables à compter de la date de sa découverte,
- → la condition d'acceptation de la réclamation est le transfert du

produit complet (après détermination préalable des conditions de transfert), accompagné d'un ensemble de documents (carte de garantie de réception / facture),

- → si le fabricant détermine la légitimité des réclamations soumises au titre de la garantie, il éliminera les défauts dans un délai maximum de 14 jours ouvrables à compter de la reconnaissance de la réclamation,
- → si le défaut est indélébile, ou si son élimination entraînerait ou pourrait entraîner une diminution de la qualité du produit, la réclamation pourra être réglée, avec le consentement de l'Acheteur, en réduisant le prix,
- → En cas de remplacement de la marchandise par une marchandise neuve, la période de garantie est soumise à
  Renouvellement
- → Après la période de garantie, les réparations sont payables.